



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 5 août 2015 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice générale.

Absent	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Absent	M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4

Présence de trois citoyens.

### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2015
4. États financiers juin 2015
5. Dépenses
6. Correspondances
  - 6.1 Renouvellement de l'entente de délégation Min. Forêts et de la Faune (sig. du maire)
  - 6.2 CREAT demande de financement «La chasse aux déchets sauvages!» 100\$
  - 6.3 La réforme du cadastre québécois (route)
  - 6.4 Écoflo
  - 6.5 MRC copie de deux Règlements modifiés
  - 6.6 MRC copie de deux extraits de procès-verbal
  - 6.7 MRC plan de gestion des matières résiduelles de la MRC (DVD)
  - 6.8 Réception du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (MRC-Stanlec)
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Demande d'aide financière chemin des Mésanges
  - 8.2 Demande de dérogation : nommer un élu sur le comité
  - 8.3 Groupe Ultima assurance camion et remorque 420\$
  - 8.4 MRC frais pour large bande et info route 877.35\$
  - 8.5 Cain Lamarre Casgrain Wells factures intérimaires 1 399.94\$ + 397.81\$
  - 8.6 Deloitte Audit programme d'aide au réseau routier 2 098.29\$
  - 8.7 Deloitte Audit Recyc-Québec 977.29\$
  - 8.8 Colloque de zone ADMQ 17 et 18 septembre 220\$ (+déplacement+hébergement)
  - 8.9 Adhésion COMBÉQ 50% avec Roquemaure (50% de 373.67\$)
  - 8.10 CLD possibilité de rééditer les dépliants promotionnels de 2011
  - 8.11 Paiement pour l'enlèvement d'asphalte 6998.53\$
  - 8.12 Paiement conteneurs d'encombrants Tr.Gélinas 1 447.54\$
  - 8.13 Paiement du calcium liquide Marcel Baril 10 337.06\$
  - 8.14 Paiement des ponceaux Legault Métal 13 507.41\$ + 119.57\$
  - 8.15 Envoi des appels d'offres pour la toiture du presbytère
9. Lots
  - 9.1 Acceptation du contrat de vente du lot 41 rang 7 Hébécourt
10. Chemins
  - 10.1 Modification nombre de voyage de concassé chemins des Merles et Héron bleu
11. Varia
  - 11.1 Vente des vieux ponceaux média-poste
12. Dates prochaines réunion
  - 12.1 Changement de la séance du 2 septembre pour le 9 septembre 2015
13. Période de questions
14. Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.



No de résolution  
ou annotation

2015-08-210

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ.

### 4. États financiers juin 2015

Des revenus de 128 732.46\$ et des dépenses de 48 815.00\$ ont été enregistrés pour juin 2015 pour un solde au livre au 30 juin 2015 de 401 222.21\$.

### 5. Dépenses

2015-08-211

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2015, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	6 246.95\$
la rémunération des élus :	1 307.15\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	4 025.48\$
les dépenses juin à payer en juillet	47 705.18\$

le tout représentant un total de 59 284.76\$ la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

### 6. Correspondances

#### 6.1 Renouvellement de l'entente de délégation Min. Forêts et de la Faune (sig. du maire)

ATTENDU QUE la municipalité recevra le renouvellement de l'entente de délégation du Ministère des Forêts et de la Faune pour 2015-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la nomination d'un signataire pour l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2015-08-212

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire, M. Alain Gagnon, soit autorisé à signer le renouvellement de l'entente de délégation du Ministère des Forêts et de la Faune pour 2015-2018;

ADOPTÉ.

#### 6.2 CREAT demande de financement «La chasse aux déchets sauvages!» 100\$

ATTENDU QUE le CREAT nous a fait parvenir une demande de contribution financière de 100 \$ pour la réalisation de son projet « la chasse aux déchets sauvages »;

2015-08-213

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE nous n'accorderons pas de contribution financière à la CREAT pour son projet « la chasse aux déchets sauvages »;

ADOPTÉ.

### 6.3 La réforme du cadastre québécois (route)

Après vérification des cartes remises par la firme le conseil ne voit pas de changement à effectuer.

### 6.4 Écoflo

La compagnie Walter nous informe des résidents qui utilisent leur produit et ont à faire leur entretien.

### 6.5 MRC copie de deux Règlements modifiés

Règlement numéro 02-2015 « Règlement abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest – Roquemaure 2004 »;

Règlement numéro 03-2015 « Règlement de modifications du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes »

### 6.6 MRC copie de deux extraits de procès-verbal

Le sujet est l'accapement des terres agricoles par des non-résidents.

### 6.7 MRC plan de gestion des matières résiduelles de la MRC (DVD)

DVD sur plan de gestion des matières résiduelles de disponible pour la consultation sur place.

### 6.8 Réception du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (MRC-Stantec)

Information remise au Conseil.

## 7. Période de questions

Aucune question.

## 8. Comptabilité & employés

### 8.1 Demande d'aide financière chemin des Mésanges

À SUIVRE.

### 8.2 Demande de dérogation : nommer un élu sur le comité

ATTENDU QUE nous devons nommer un élu sur le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le maire, M. Alain Gagnon compte assister à tous les rencontres du comité;

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Louise Bégin, conseillère, soit élue sur le comité consultatif d'urbanisme et que le maire l'accompagne;

ADOPTÉ.

2015-08-214



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 8.3 Groupe Ultima assurance camion et remorque 420\$

ATTENDU QUE nous avons reçu le contrat des assurances pour le camion et la remorque du Groupe Ultima au montant de 420\$;

EN CONSÉQUENCE,

2015-08-215

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à payer la police d'assurances du camion et de la remorque au montant de 420\$ au Groupe Ultima;

ADOPTÉ.

### 8.4 MRC frais pour large bande et info route 877.35\$

ATTENDU QUE les frais de la MRC pour large bande et info route s'élèvent à 877.35\$

2015-08-216

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit autorisée à faire un paiement de 877.35\$ à la MRC pour les frais de large bande et info route;

ADOPTÉ.

### 8.5 Cain Lamarre Casgrain Wells factures intérimaires 1 399.94\$ + 397.81\$

ATTENDU QUE Cain Lamarre Casgrain Wells nous a fait parvenir des factures intérimaires aux montants de 1 399.94\$ et de 397.81\$ pour un total de 1 797.75\$

2015-08-217

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à payer Cain, Lamarre, Casgrain Wells pour un total de 1 797.75\$;

ADOPTÉ.

### 8.6 Deloitte Audit programme d'aide au réseau routier 2 098.29\$

2015-08-218

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de 2 098.29\$ pour l'audit du programme d'aide au réseau routier de la municipalité soit payés à la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

ADOPTÉ.

### 8.7 Deloitte Audit Recyc-Québec 977.29\$

2015-08-219

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de 977.29\$ pour l'audit du programme Recyc-Québec de la municipalité soit payée à la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

ADOPTÉ.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 8.8 Colloque de zone ADMQ 17 & 18 septembre 220\$ (+déplacement + hébergement)

ATTENDU QUE le Colloque de zone ADMQ se déroulera les 17 & 18 septembre prochain à Ville-Marie;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 220\$ plus les frais de déplacement et d'hébergement;

2015-08-220

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous autorisons la directrice générale, Mme Darquise Bélanger à y assister;

QUE la municipalité défraie le coût de l'inscription de 220\$ ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement pour y assister;

ADOPTÉ.

### 8.9 Adhésion COMBEQ 50% avec Roquemaure (50% de 373.67\$)

ATTENDU QU' les frais d'adhésion de COMBEQ s'élèvent à 373.67\$ pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les frais sont partagés à 50% avec la municipalité de Roquemaure;

2015-08-221

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à payer 50% de l'adhésion de COMBEQ soit 183.33\$;

ADOPTÉ.

### 8.10 CLD possibilité de rééditer les dépliants promotionnels de 2011

À SUIVRE.

### 8.11 Paiement pour l'enlèvement d'asphalte 6 998.53\$

ATTENDU QUE les travaux de l'appel d'offre #15-87010-04 d'enlèvement de l'asphalte ainsi que deux ponceaux et rechargement en concassé devant le bureau municipal sur le rang du Pouce sont terminés;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Transport Alain Gagné au coût de 6 998.53\$;

2015-08-222

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à payer M. Alain Gagné pour sa facture au montant de 6 998.53\$ pour l'appel d'offre #187010-04 au coût de 6 998.53\$ pour ses travaux dans le rang du Pouce;

ADOPTÉ.

### 8.12 Paiement conteneurs d'encombrants Tr. Gélinas 1 447.54\$

ATTENDU QUE Transport Gélinas nous a loué des conteneurs pour les encombrants soit du 8 au 16 juin;

ATTENDU QUE Transport Gélinas a fait 4 livraisons – échanges en plus de la livraison et de la disposition finale lors de ces dates;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture pour les frais de conteneurs pour les encombrants 2015 de Transport Gélinas au montant de 1 447.54\$ ;

EN CONSÉQUENCE,

2015-08-223

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à payer la facture de Transport Gélinas au montant de 1 447.54\$ pour la location des conteneurs pour la semaine des encombrants;

ADOPTÉ.

### 8.13 Paiement du calcium liquide Marcel Baril 10 337.06\$

2015-08-224

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement du calcium liquide de Marcel Baril au montant de 10 337.06\$;

ADOPTÉ.

### 8.14 Paiement des ponceaux Legault Métal 13 507.41\$ + 119.57\$

2015-08-225

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement des ponceaux ainsi que des collets commandés chez Legault Métal qui s'élèvent à 13 507.41\$ plus 119.57\$ soient payés pour un montant total de 13 626.98\$;

ADOPTÉ.

### 8.15 Envoi des appels d'offres pour la toiture du presbytère

ATTENDU QUE la toiture du presbytère a besoin d'être refaite;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une subvention dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité (Pacte rural) de 15 600\$;

EN CONSÉQUENCE,

2015-08-226

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à envoyer des appels d'offre à différents entrepreneurs pour le remplacement de la toiture du presbytère;

ADOPTÉ.

### 8.16 Paiement pompier 6 000\$

ATTENDU QUE le 3<sup>e</sup> et dernier versement pour l'entente incendie avec les pompiers de Duparquet pour 2015 est dû au coût de 6 000\$;

2015-08-227

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le 3<sup>e</sup> et dernier versement pour l'année 2015 des pompiers de Duparquet au montant de 6 000\$ soit effectué;

ADOPTÉ.



No de résolution  
ou annotation

2015-08-228

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 9. Lots

#### 9.1 Acceptation du contrat de vente du lot 41 rang 7 Hébécourt

ATTENDU QUE le projet du contrat d'achat du lot 41 rang 7 Hébécourt reçu par le notaire Me Roger Vachon, a été présenté aux membres du Conseil ;

ATTENDU QUE Mme Denise Jolin mentionne qu'elle se retire de la discussion puisqu'elle a un lien avec un des acquéreurs concernés ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé de Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Rapide Danseur accepte le projet présenté par Me Roger Vachon concernant l'acquisition du lot 41 rang 7 canton d'Hébécourt ;

QUE Mme Roxanne Lessard et M. Yannick Lachance se conforment aux conditions suivantes qui seront inscrites au contrat notarié :

- Respect du plan d'utilisation de la ressource : ni coupe de bois ni aménagement forestier ne seront permis sur le lot tant que la résidence ne sera pas construite et habitée sauf dans le cas où la personne voudrait couper du bois pour la construction de la maison, si nécessaire. Une évaluation sera alors faite pour autoriser la coupe selon la superficie de la résidence projetée.
- Le nouveau propriétaire qui aura besoin de bois pour construire la résidence devra se présenter auprès de l'inspecteur municipal afin d'obtenir un permis de coupe déterminant d'une part la quantité nécessaire selon le type et la grandeur de la construction projetée et d'autre part l'emplacement de la coupe sur le terrain.
- Délai de 2 ans pour la construction de la résidence permanente qui devra être habitable dès la 3<sup>e</sup> année après l'achat du lot ; s'il y a non- respect de cette condition, le lot redevient la propriété de la municipalité et dans ce cas le propriétaire devra payer les frais notariés et la municipalité lui remettra le montant initial versé lors de l'achat du lot.
- Respect de la superficie minimale de résidence, selon les règlements d'urbanisme de la municipalité de Rapide-Danseur.
- Interdiction d'installer une maison mobile (roulotte).
- Achat du plan d'aménagement forestier du lot réalisé par la municipalité.
- Advenant le cas où le propriétaire du lot veuille céder ses droits à quelqu'un d'autre, le nouvel acquéreur sera tenu de respecter les mêmes conditions que le premier propriétaire. La période de 2 ans allouée pour la construction de la résidence permanente débutera à la date de signature du premier acte de vente. La municipalité devra intervenir au contrat entre les parties.

QUE ce lot est situé dans la zone agricole verte, mais que la municipalité a obtenu l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole le droit de vendre le lot avec autorisation de construire une résidence;

QUE la vente est autorisée pour la somme de quatorze mille deux cent trente huit dollars (14 238.00\$), auquel montant s'ajoutent les frais du plan d'aménagement, soixante et dix dollars (70.00\$) et ceux d'arpentage, cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00 \$), plus les taxes applicables;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE tous les frais de vente du lot, tels que prix de vente, plan d'aménagement, frais d'arpentage et les taxes applicables, devront être entièrement acquittés chez le notaire lors de la signature. Les frais notariés sont également à la charge de l'acheteur;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Rapide Danseur ;

QUE Mme Roxanne Lessard et M. Yannick Lachance ont un délai de 2 mois pour finaliser la transaction chez le notaire. Le délai débute à partir de la date indiquée sur la lettre qui informera l'acheteur que le conseil municipal autorise la vente. Si, à la fin de cette période de deux mois, aucun contrat n'a été signé, le conseil municipal considérera que Mme Roxanne Lessard et M. Yannick Lachance ne sont plus intéressés à acheter le lot et la municipalité le remettra disponible pour la vente.

ADOPTÉ.

### 10. Chemins

#### 10.1 Modification nombre de voyage de concassé chemins des Merles et Héron bleu

ATTENDU QUE le Conseil avait autorisé 10 voyages de concassé dans le chemin des Merles et 10 voyages dans le chemin du Héron Bleu;

ATTENDU QUE monsieur le maire a autorisé des voyages supplémentaires sur les 2 chemins dont 4 voyages de concassé plus 9 voyages de gravier sur le chemin Héron Bleu et 1 voyage de concassé sur le chemin des Merles;

EN CONSÉQUENCE,

2015-08-229

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal approuve la dépense supplémentaire d'un voyage de concassé sur le chemin des Merles, de 4 voyages de concassé ainsi que 9 voyages de gravier sur le chemin Héron Bleu puisque les travaux ont déjà été effectués;

ADOPTÉ.

### 11. Varia

#### 11.1 Vente de vieux ponceaux média-poste

ATTENDU QUE la municipalité a récupéré de vieux ponceaux lors de travaux dans nos chemins;

ATTENDU QUE nous avons eu plusieurs demandes pour l'achat des vieux ponceaux;

EN CONSÉQUENCE,

2015-08-230

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un média-poste soit envoyé et que les résidents de Rapide-Danseur aient la priorité pour l'achat des ponceaux;

QUE les demandes soient acheminées dans une enveloppe scellée et que les ponceaux soient attribués sous forme de soumission;

ADOPTÉ.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 11.2 Frais d'acquisition chemin du Héron Bleu sans frais pour les résidents

ATTENDU QUE les travaux ainsi que les coûts d'acquisition des chemins des Merles et Héron Bleu ne seront pas facturés aux résidents s'ils demeurent sur le territoire de Rapide-Danseur;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'acquisition du chemin du Héron Bleu, n'entraînera aucun frais pour les résidents s'ils demeurent sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ.

### 12. Dates prochaines réunion

↓ Séance de travail 2 septembre 19 h

#### 12.1 Changement de la séance du 2 septembre pour le 9 septembre 2015

ATTENDU QUE la date de réunion du 2 septembre ne convenait plus à une grosse majorité des membres du Conseil de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la réunion du 2 septembre soit remise au 9 septembre 2015;

ADOPTÉ.

### 13. Période de questions

### 14. Fermeture de la séance

M. Donald Dubé propose la levée de la séance. Il est 20 h 45.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, maire

  
Darquise Bélanger directrice générale